

DELEGATION de SIGNATURE
Pour la sortie de corps
DECISION n° 29/2023

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment l'article 6143-7,
- Vu les articles D. 6143-33 à D. 6143-36 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signature des Directeurs des Etablissements de Santé,
- Vu le décret n° 92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des Directeurs des Etablissements Publics de Santé,
- Vu le décret n° 97-374 du 18 avril 1997 relatif à la délégation de signature,
- Vu l'article R.2213-8 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu l'instance collégiale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Cyril LENNE en qualité de directeur d'hôpital non titulaire des Centres Hospitaliers de Maubeuge et de Felleries Liessies le 28 avril 2023,
- Vu le contrat de travail établi le 31 mai 2023 entre l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France et Monsieur Cyril LENNE, le nommant directeur d'hôpital non titulaire des Centres Hospitaliers de Maubeuge et de Felleries Liessies, à compter du 1er juin 2023,

Le Directeur du Centre Hospitalier de Maubeuge,

DECIDE

Article 1 :

Cette décision annule et remplace la décision n°26/2023.

Article 2 :

Il est accordé une délégation de signature à :

- Mme Sandrine GALAND, Aide-Soignante
- Mme Laura GERBERT, Aide-Soignante
- Mme Manon THOUANT, Agent des Services Hospitaliers
- M. Alain TAOU TAOU, Agent des Services Hospitaliers

à l'effet de signer les documents relatifs à la sortie de corps dans le cadre de transport du corps d'un défunt. Cette signature ne pourra s'exercer uniquement après accord écrit du Chef de Service ou de son représentant concomitamment à la rédaction du certificat de décès.

Article 3 :

La présente décision est applicable à compter de sa signature.

Article 4 :

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et notifiée pour information aux intéressés.

Fait à Maubeuge, le 11 août 2023

Le Directeur

CYRIL LENNE

Les délégataires

Mme Sandrine GALAND	Mme Laura GERBERT	M. Alain TAOU TAOU	Mme Manon THOUANT
			